



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 décembre 2020 à 20h15 par voie de vidéoconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 2 novembre 2020
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Transfert des surplus au Lac Marieville
 - 4.3 Création et transfert au surplus affecté « Covid »
5. Dépôt de document
 - 5.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
6. Réponse aux questions du public envoyées précédemment
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Centraide Richelieu / Yamaska – Demande de don
 - 7.2 Fondation Emergo - Campagne de financement 2021
 - 7.3 Parrainage civique de la Vallée du Richelieu – Demande d'aide financière 2021
 - 7.4 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Demande d'aide financière 2021
 - 7.5 Fabrique Saint-Michel de Rougemont – Fourniture du sel d'épandage
 - 7.6 Collecte des Fêtes Richelieu - Rouville – Guignolée 2021
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du premier projet de règlement no. 2020-293 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 (La Petite-Caroline) et certaines dispositions du « Chapitre 5 : Dispositions particulières aux usages industriels »
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2020-294 décrétant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2020-295 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'année 2021
9. Administration et greffe
 - 9.1 Nomination des comités municipaux
 - 9.2 Nomination du comité consultatif d'urbanisme
 - 9.3 Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées
 - 9.4 Nomination du maire suppléant
 - 9.5 Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage – Décompte progressif no. 2
10. Urbanisme
 - 10.1 Demande de dérogation mineure – 102, rang de la Montagne
11. Incendie
 - 11.1 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé et du plan de mise en œuvre



12. Voirie

12.1 Branchement à l'égout sanitaire – 34, chemin de Marieville

13. Eau potable / Eaux usées

- 13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire
- 13.2 Répartition des coûts d'exploitation réels 2019 de la Régie d'assainissement Rougemont / St-Césaire
- 13.3 Suivi piézométrique 2021 des trois sites de prélèvements municipaux

14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

15. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Jeannot Alix propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h15. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2020 et 388-2020 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire
Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

20-12-4077

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4078

Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4079

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de verser un montant de 300 \$ à l'organisme « Centraide Richelieu-Yamaska ».
Vote pour : 6 Vote contre :

20-12-4083

Fondation Emergo - Campagne de financement 2021

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Emergo adresse au conseil municipal une demande de contribution à leur campagne de financement 2021;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation Emergo permet des services de répit à plus de 245 familles qui vivent avec une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir les organismes qui a pour vocation d'aider les plus vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de faire un don de 350\$ à la Fondation Emergo pour leur campagne de financement 2021.
Vote pour : 6 Vote contre :

20-12-4084

Parrainage civique de la Vallée du Richelieu – Demande d'aide financière 2021

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu adresse au Conseil municipal, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission, le jumelage d'une personne présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme avec un citoyen bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser un montant de 100\$ à l'organisme Parrainage Civique de la Vallée-du Richelieu.
Vote pour : 6 Vote contre :

20-12-4085

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Demande d'aide financière 2021

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des Quatre Lieux adresse au conseil municipal, une demande de 3000\$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont participe au financement de la SHQL en imprimant dix (10) mois par année leur publication mensuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de verser un montant de 500.00\$ à titre de participation financière pour l'année



2021 et de confirmer à la SHQL que la municipalité continuera d'imprimer leur publication mensuelle.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4086

Fabrique Saint-Michel-de-Rougemont — Fourniture du sel de déglçage

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Michel de Rougemont adresse au conseil municipal une demande visant à fournir gratuitement le sel de déglçage nécessaire pour le stationnement de l'église pour la saison 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aide depuis de nombreuses années la Fabrique lors de la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'autoriser Excavation Michel Alix à utiliser gratuitement le sel de déglçage de la Municipalité pour l'épandage du stationnement de l'Église catholique.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4087

Collecte des Fêtes Richelieu - Rouville – Guignolée 2021

CONSIDÉRANT QUE La Caisse Desjardins de Rouville et la *Collecte des Fêtes Richelieu - Rouville* lancent une campagne de financement en ligne pour pallier les pertes potentielles des collectes de rue de la guignolée 2021;

CONSIDÉRANT QUE grâce au programme Du cœur en double, Desjardins remettra 1 \$ pour chaque don de 1 \$ à la Collecte;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser un montant de 100\$ à la *Collecte des Fêtes Richelieu - Rouville* organisé par le CAB la Seigneurie de Monnoir pour la Guignolée 2021.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4088

Adoption du premier projet de règlement no. 2020-293 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du « Chapitre 5 : Dispositions particulières aux usages industriels »

[CLIQUEZ ICI POUR VISUALISER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de permettre l'usage « entreposage » dans la zone 612 et ainsi permettre l'agrandissement d'un entrepôt sur une partie des lots 1715 543 et 1 715 566;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prévoir des dispositions supplémentaires relatives aux usages industriels afin d'assurer la cohabitation entre le milieu industriel et les milieux résidentiels et agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité



en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE qu'un avis de motion a été dûment donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro n° 2020-293 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les limites de la zone 303 au détriment de la zone 612 et certaines dispositions du chapitre 5 (usages industriels), tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre : 1 (M. Éric Fortin)

20-12-4089

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2020-294 décrétant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no. 2020-294 décrétant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021, qui sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire prévue le 14 décembre 2020.

La directrice générale dépose le projet de règlement no. 2020-294 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement seront rendues disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation.

20-12-4090

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2020-295 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'année 2021

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no. 2020-295 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'année 2021, qui sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire prévue le 14 décembre 2020.

La directrice générale dépose le projet de règlement no. 2020-295 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement seront rendues disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation.

La municipalité mettra en ligne un document explicatif ainsi que les projets de règlements en lien avec le budget 2021 afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance du budget à adopter et envoyer par courriel ou par écrit leurs questions avant son adoption.

Nomination des comités municipaux

Monsieur le maire procède à la nomination des comités municipaux, ceux-ci sont nommés pour une période d'un an;

FINANCES	Jeannot Alix	Mario Côté
EAU POTABLE	Bruno Despots	Mario Côté
VOIRIE	Jeannot Alix	Pierre Dion
INCENDIE	Bruno Despots	Pierre Dion



RESSOURCES HUMAINES	Marielle Farley	Michel Arseneault
LOISIRS/TOURISME / BIBLIO / PFM	Marielle Farley	Éric Fortin
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Pierre Dion	Bruno Despots
TRANSPORT	Éric Fortin	Bruno Despots

20-12-4091

Nomination du Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat des personnes, citoyennes et élues, nommées au Comité Consultatif d'Urbanisme est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter la proposition du maire, Michel Arseneault pour la formation du Comité Consultatif d'Urbanisme et de nommer les personnes suivantes :

- MEMBRES CITOYENS
Monsieur Sylvain Dansereau, qui agira à titre de président du comité;
MM. Benoit Bouthillier, Wayne Doucet et Robert Gervais.
- MEMBRES ÉLUS
Madame Marielle Farley et Monsieur Éric Fortin.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4092

Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le mandat des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la proposition du maire, Michel Arseneault pour la nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées Rougemont / St-Césaire et de nommer les personnes suivantes :

- M. Pierre Dion
- M. Jeannot Alix
- M. Michel Arseneault
- M. Bruno Despots (à titre de membre substitut)

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4093

Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal prévoit, à l'article 116 que : *Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'accepter la proposition du maire, Michel Arseneault et de nommer Monsieur Jeannot Alix à titre de maire suppléant et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Vote pour :

Vote contre :



20-12-4094

Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage – Décompte progressif no. 2

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Nordmec Construction inc. a déposé un deuxième décompte progressif pour les travaux d'aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Claude Gaudreau, a recommandé le paiement de ce décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Nordmec Construction inc., le décompte no. 2 au montant de 245 634.38\$ incluant les taxes, payable à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4095

Demande de dérogation mineure – 102, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jean-Pierre Lagacé, architecte à l'égard de la construction d'un bâtiment accessoire avec un revêtement extérieur composé de polyéthylène de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE les 8 serres existantes et projetées qui entourent et entoureront le bâtiment sont et seront aussi pourvues d'un revêtement de polyéthylène, mais translucide plutôt que blanc;

CONSIDÉRANT QUE la demande a fait l'objet d'une consultation publique écrite et qu'une personne ne s'est opposé à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée, **conditionnellement** à ce que les blocs de béton composant la fondation soient enfouis, que la bordure ceinturant les coins du bâtiment soient aussi de couleur blanche et que le propriétaire s'engage à démolir le bâtiment entier si la toile est endommagée et doit être retirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 102, rang de la Montagne aux mêmes conditions que celles établies par le CCU.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4096

Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé et du plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie est arrivé à échéance le 30 avril 2017 et qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'article 29 stipule que « *Le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité* »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été impliquée et a collaboré au cours des dernières années à la révision et à la mise à jour du projet de Schéma de couverture de risques incendie adopté en mars 2012, et ce, en partenariat avec la MRC de Rouville, les autres municipalités du territoire et leurs services de sécurité incendie;



CONSIDÉRANT QUE les étapes de révision du Schéma sont maintenant complétées et que toutes les personnes et organisations concernées ont été dûment consultées et mises à contribution par le biais de comités et d'assemblées publiques : employés municipaux et régionaux, directeurs incendie, directions générales, élus, citoyens et MRC limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires reçus du ministère de la Sécurité publique ont été considérés dans la rédaction de la version finale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, dans le cadre de la présente séance, ont pris connaissance du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé et du plan de mise en œuvre, issu d'un vaste processus de concertation régionale, et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé, tel que déposé, ainsi que son plan de mise en œuvre, lesquels sont joints à la présente résolution comme s'ils étaient ici au long produits;

Il est également résolu de soumettre le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé et son plan de mise en œuvre au ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir son attestation.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4097

Branchement à l'égout sanitaire – 34, chemin de Marieville

CONSIDÉRANT QUE le branchement à l'égout sanitaire de la propriété située au 34 chemin de Marieville est réalisé en « Y » et relié à la conduite de la propriété du 30 chemin de Marieville;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne paroisse Saint-Michel-de-Rougemont a autorisé le branchement en « Y » en août 1996;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006, de nombreux refoulements d'égouts ont eu lieu au 34 chemin de Marieville, causant plusieurs problèmes;

CONSIDÉRANT QUE au cours des dernières années, les activités du 30 chemin de Marieville ont augmenté considérablement à la suite de la construction de la cidrerie McKeown;

CONSIDÉRANT QUE lors des épisodes de refoulements d'égouts, la propriété du 30 chemin de Marieville doit interrompre la production de la cidrerie afin de permettre le rétablissement de la situation, ce qui occasionne des retards;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 30 et 34 chemin de Marieville demandent au conseil municipal de réaliser un branchement unitaire pour le 30 chemin de Marieville afin de régler définitivement les problèmes récurrents;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux* prévoit que « Les coûts relatifs à un nouveau raccordement au réseau municipal est assumé à



*100% par le propriétaire qui en fait la demande. »
mais aussi que « Un lot ne peut avoir qu'un seul
branchement à l'égout domestique, un seul
branchement à l'égout pluvial et un seul
branchement à la conduite d'aqueduc municipal
(...) »;*

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la Municipalité pour le branchement en « Y » est antérieur à l'entrée en vigueur de la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE tout branchement réalisé sur le chemin de Marieville doit être réalisé par forage tel que requis par le Ministère des Transports qui a autorité sur la gestion de cette route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de procéder à un branchement unitaire de l'égout sanitaire pour le 30 chemin de Marieville de la conduite jusqu'à l'emprise de la rue conditionnellement à ce que le propriétaire de l'immeuble s'engage à réaliser les travaux de branchement de la maison à la conduite dans les plus brefs délais et à ses frais.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4098

Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire a soumis à la municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire au montant de 543 101 \$, dont 64% est attribuable aux industries.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4099

Répartition des coûts d'exploitation réels 2019 de la Régie d'assainissement Rougemont / St-Césaire

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées a produit à la municipalité le bilan de Répartition des coûts d'exploitation pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra, suite à cette répartition, un retour de 29 205\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 29 205\$ au surplus affecté aux eaux usées et, s'il y a lieu d'imposer aux industries pour les montants, tel que prévu aux ententes.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4100

Suivi piézométrique 2021 des trois sites de prélèvements municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le suivi piézométrique de l'Aquifère Vadnais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux autorisations du MELCC pour l'exploitation de tous les sites de prélèvements d'eau potable municipaux, la municipalité s'est engagé à effectuer le suivi piézométrique des trois sites;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS assure déjà le suivi et qu'elle a déposé une offre de service pour le suivi 2021 en



incluant les deux sites de prélèvement supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de mandater AGÉOS afin d'assurer le suivi piézométrique des sites de prélèvement Vadnais, Bessette et McArthur pour 2021 au montant de 36 252\$ avant taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

20-12-4101

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 8^e jour de décembre 2020

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

PROJET